AVIS FINANCIER

AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ECUREUIL MONE 3 MOIS (PART C : FR0010177352)

Nous informons les porteurs de parts du FCP **Ecureuil Moné 3 Mois** de la modification des modalités de calcul de la commission de surperformance du FCP maître **Natixis Trésorerie**.
Il est désormais précisé que, si, sur la période de référence, la performance, positive, négative ou nulle, de la catégorie de part du FCP maître (nette des frais de gestion fixes) est supérieure au taux de référence, positif, négatif ou nul, défini dans le prospectus, la commission de surperformance sera égale à 30% TTC de la différence.

Il est aussi précisé que si la performance de la catégorie de part du FCP maître (nette des frais de gestion fixes) entre deux valeurs liquidatives consécutives est supérieure au taux de référence, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative de la catégorie de parts concernée. Et, dans le cas d'une sous performance de la catégorie de part du FCP maître (nette des frais de gestion fixes) entre deux valeurs liquidatives consécutives par rapport au taux de référence constatée lors du calcul de la VL, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Enfin, la société de gestion se réserve la possibilité, de façon discrétionnaire, de réduire le taux de la commission de surperformance. Par ailleurs, la société de gestion se réserve également la possibilité d'effectuer une reprise sur provision ou un abandon de commission de surperformance permettant soit de maintenir la valeur liquidative au niveau de celle de la veille soit de limiter la baisse de la valeur liquidative.

Cette modification entrera en vigueur à compter du **06 mai 2016**.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus (incluant le règlement) de ce FCP, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques, sont disponibles auprès de :

Natixis Asset Management et sur le site www.nam.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de :

NATIXIS ASSET MANAGEMENT Direction « Service Clients » Immeuble Grand Seine
21, quai d'Austerlitz 75634 Paris Cedex 13

ou par e-mail adressé à : nam-service-clients@am.natixis.com